

**INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC
ORGANIZATION**



**ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE
INTERNATIONALE**

Dossier du BHI No. S3/3055

**LETTRE CIRCULAIRE 46/2007
23 mai 2007**

SOUSSIONS AU SOUS-COMITE DE LA SECURITE DE LA NAVIGATION (NAV) DE L'OMI

Référence : LC 42/2007 du 26 avril

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le BHI a reçu des réponses à la LC mentionnée des pays suivants : Afrique du Sud, France, Japon, Royaume-Uni et Turquie. Les commentaires communiqués sont inclus dans l'Annexe A et le texte final des soumissions faites à NAV 53 figure en Annexe B.

Veillez agréer Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président

Annexe A : Commentaires

Annexe B : Soumissions à NAV 53.

France :

En réponse à la LC 42//2007 du 26 avril 2007, la France confirme qu'elle n'a pas de commentaire sur les propositions de soumissions au sous-comité NAV de l'OMI, compte tenu de l'adoption des propositions 21 et 23 par la XVIIe Conférence hydrographique internationale.

Note du BHI : le paragraphe 9 de la soumission « Evaluation de la disponibilité des cartes électroniques de navigation (ENC) » a été modifié conformément aux propositions adoptées lors de la XVIIe CHI.

Japon :

En réponse à la LC 42/2007, les commentaires du Japon sur le paragraphe 8 concernant la mise au point d'un catalogue complet en ligne des cartes marines officielles disponibles sont les suivants :

Nous pensons qu'il n'est ni pratique ni économique que l'OHI assure la tenue à jour du catalogue de toutes les cartes papier disponibles à l'échelle mondiale. Nous pensons qu'il est préférable, sous l'angle de l'utilisateur, que celui-ci puisse obtenir toutes les informations nécessaires via le catalogue du site Web de l'OHI. Pour résoudre ces deux points de manière satisfaisante, nous souhaitons proposer que chaque SH prépare le catalogue de ses cartes papier sur son site Web, individuellement, et que l'OHI joue uniquement un rôle de centralisation des informations sur les cartes papier en facilitant, à partir du site Web de l'OHI, la liaison avec tous les catalogues des SH.

Note du BHI : ceci a également été proposé par l'Afrique du Sud et le paragraphe 8 a été modifié en conséquence.

Afrique du Sud :

En ce qui concerne le projet de document sur la mise au point d'un catalogue complet en ligne des cartes marines officielles disponibles, l'Afrique du Sud formule le commentaire suivant :

L'Afrique du Sud convient qu'un index de toutes les cartes marines papier disponibles à l'échelle mondiale (par. 8) sera difficile à compiler mais que, dans le cadre de cette section, des liens peuvent être créés vers les différents sites Web des SH à partir desquels il est possible de visualiser les catalogues de cartes nationales.

L'Afrique du Sud pense que ceci répondra au besoin de communiquer au navigateur des informations sur toutes les cartes papier disponibles, à l'échelle mondiale.

Note du BHI : ceci a également été proposé par le Japon et le paragraphe 8 a été amendé en conséquence.

Turquie :

Le Service hydrographique turc (TN-ONHO) approuve les projets de documents qui sont préparés par le BHI en vue de leur soumission à la session NAV 53 de l'OMI.

Royaume-Uni :

Le RU formule les commentaires suivants concernant le projet de soumission sur l'évaluation de la disponibilité des cartes électronique de navigation (ENC) :

Suggère de supprimer l'intitulé « ENC Supply and Pricing » concernant la fourniture d'ENC et l'établissement de prix en la matière, étant donné que ceci ne concerne que le paragraphe 8.

Paragraphe 8 :

Nous pensons que le contenu de la première phrase est trop optimiste en ce sens qu'aujourd'hui, aucun des fournisseurs d'ENC ne fournit de services réellement intégrés et qu'ils ne sont certainement pas en mesure d'assurer une couverture mondiale. Il convient également de noter que ni le SH du RU ni les SHN ne sont des « compagnies ». Nous préférons que la première phrase soit supprimée. Si cela n'est pas accepté, alors nous souhaiterions que la phrase soit amendée pour lire « un nombre croissant d'organisations s'efforcent de fournir des services ENC, ce qui laisse ainsi au navigateur un certain éventail de choix pour une seule source d'ENC disponibles ».

Paragraphe 9 :

Nous suggérons un ajout rédactionnel au début du paragraphe, à savoir que les efforts de l'OHI doivent rester centrés sur la fourniture d'ensembles de données ENC, harmonisés à des fins de cohérence, pour l'ensemble des ports principaux et des routes principales entre eux. Gardant ceci présent à l'esprit et sachant que les avantages en matière de sécurité apportés par les ECDIS, lors de la XVII^e Conférence hydrographique internationale de Monaco, en mai 2007, les Etats membres de l'OHI ont adopté ...etc.

Paragraphe 11 :

Ajouter « vraisemblablement » avant « adopté », approximativement à la fin de la phrase.

Note du BHI : ces amendements sont convenus et ont été apportés à la soumission.

SOUS-COMITE DE LA SECURITE DE LA
NAVIGATION
53^e session
Point 5 de l'ordre du jour

NAV 53/5/x
XX mai 2007
Original: ANGLAIS

EVALUATION DE L'UTILISATION DES ECDIS ET MISE AU POINT DES ENC

Evaluation de la disponibilité des cartes électroniques de navigation (ENC)

Soumis par l'Organisation hydrographique internationale (OHI)

RESUME

Résumé analytique :

Ce document fournit des informations actualisées sur la disponibilité des ENC.

Mesures

Paragraphe 12

à prendre :

*Documents
référence :*

de NAV 52/18 paragraphe 6.19 et NAV 53/INF.3

Introduction

1. Dans son rapport au Comité (NAV 52/18), le sous-comité, lors de sa cinquante-deuxième session, a approuvé le point de vue de l'OHI selon lequel l'éventualité de prescriptions de transport obligatoires pour l'ECDIS entraînerait un accroissement de la production en ENC, et a demandé à l'OHI de fournir davantage d'informations détaillées au NAV 53.

2. L'OHI a demandé à ses Etats membres des informations concernant la production, la disponibilité et la couverture en ENC sous couvert des lettres circulaires du BHI 71/2006 et 7/2007. Le même questionnaire a été envoyé à tous les Etats membres de l'OMI dans la lettre circulaire de l'OMI No. 2750.

3. Le questionnaire demandait des informations sur les 3 secteurs suivants: les routes fréquentées par des engins à grande vitesse et à portance dynamique; les routes de navigation internationales ainsi que les routes d'approches de ports et ports principaux. Les informations ont été demandées sous l'angle de la disponibilité actuelle, de la disponibilité d'ici fin juillet 2008 dans le cas des HSC (engins à grande vitesse), et de la disponibilité avant juillet 2010 pour toutes les zones. Des réponses ont été reçues de 57 Etats parmi lesquels la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont apporté des informations supplémentaires à propos des territoires dépendants et des Etats envers lesquels ils ont une responsabilité cartographique.

4. L'OHI a également consulté les 2 centres ENC régionaux (RENC) et le rapport technique N° 2007-0304 de DNV sur l'« effet de la couverture en ENC sur la réduction des risques par l'ECDIS » effectué par le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède et soumis à cette session du sous-comité en tant que document d'information (NAV 53/INF.3).

Résumé des résultats

5. Le nombre total de cellules ENC disponibles pour les navigateurs en avril 2007 était de 6969 par comparaison aux 6079 de 2006, soit un accroissement de 14,6%. On estime que 2000 cellules ENC supplémentaires ont été produites mais qu'elles ne sont pour le moment pas disponibles pour les navigateurs.

6. Les tableaux ci-dessous résument les réponses des Etats au questionnaire auquel il est fait référence au paragraphe 3 ci-dessus :

Engins à grande vitesse et engins à portance dynamique

(35 Etats ont répondu que des engins à grande vitesse évoluent dans leurs eaux)

	Oui	Partielle	Non
Couverture actuelle	12	14	9
Au 1 ^{er} juillet 2008	19	12	4
Au 1 ^{er} juillet 2010	30	2	3

Routes de navigation internationale

	Oui	Partielle	Non
Couverture actuelle	25	29	20
Au 1 ^{er} juillet 2010	58	13	3

Routes d'approches de ports et ports principaux

	Oui	Partielle	Non
Couverture actuelle	21	34	19
Au 1 ^{er} juillet 2010	56	15	3

Afin de résoudre ce problème, le BHI est en contact avec les 3 Etats qui indiquent qu'aucune couverture en ENC ne sera réalisée avant 2010 et avec les 5 autres Etats qui ont demandé qu'une assistance leur soit fournie afin d'accélérer leur production en ENC.

7. Le rapport de DNV précise à la section 3.4.3 que le catalogue ENC de l'OHI sur lequel repose l'étude ne sera pas complètement à jour et que, par conséquent, les résultats tendront à être trop prudents. Il précise également que la couverture supplémentaire disponible d'ici 2010 sera vraisemblablement plus importante que ce qui est actuellement prévu ou en cours de production et que cela pourra également biaiser l'analyse et les résultats obtenus. L'OHI partage ce point de vue. Les informations communiquées dans les tableaux ci-dessus montrent qu'il y aura un accroissement significatif dans le nombre d'Etats ayant atteint une couverture à 100% d'ici à 2010. La tâche consistant à déterminer avec exactitude quelles ENC sont commercialement disponibles devra être considérablement améliorée avec l'avènement du nouveau catalogue en ligne de l'OHI qui fait l'objet d'une soumission distincte au NAV 53, dans le cadre de ce point de l'ordre du jour. Le catalogue existant, tel qu'utilisé pour le rapport de DNV, nécessite une importante intervention humaine par chaque pays reproducteur afin de demeurer à jour tandis que le nouveau catalogue recueillera les données en même temps qu'un nombre significatif de métadonnées supplémentaires, dans le cadre d'un processus essentiellement automatisé.

8. Au cours des discussions tenues lors de la réunion du groupe d'intérêt des ECDIS de 2006, certaines préoccupations ont été émises quant à la politique tarifaire en matière d'ENC, et plus particulièrement quant au régime des licences. Les Etats membres de l'OHI et les RENC recherchent les moyens de réduire les coûts pour les navigateurs, grâce à une approche plus souple en matière d'octroi de licences.

9. Les efforts de l'OHI continuent de porter essentiellement sur la fourniture d'ensembles de données ENC, harmonisés aux fins de cohérence, pour l'ensemble des principaux ports et des principales routes permettant de les rejoindre. Gardant cela présent à l'esprit et connaissant les avantages apportés par l'ECDIS en matière de sécurité, à la XVII^e Conférence hydrographique internationale tenue à Monaco en mai 2007, les Etats membres ont adopté une résolution sur la « Couverture en ENC en relation avec les prescriptions relatives à l'emport obligatoire des ECDIS », laquelle stipule notamment que :

« L'OHI appuie fermement les efforts de l'OMI en vue de mettre en place les prescriptions relatives à l'emport obligatoire des ECDIS, en soulignant :

Qu'une couverture significative en ENC appropriées est déjà à disposition et qu'elle sera encore améliorée d'ici 2010, comme indiqué dans le rapport de DNV et appuyé par les évaluations de l'OHI, et, en second lieu, que l'acceptation des prescriptions relatives à l'emport obligatoire d'ECDIS accélèrera davantage la production des ENC ».

Une autre résolution sur la couverture, la disponibilité, la cohérence et la qualité en matière de cartes électroniques de navigation stipule que :

« Les Etats membres de l'OHI devront adhérer et se conformer aux principes WEND afin que l'OHI puisse atteindre une couverture, une disponibilité, une cohérence et une qualité suffisante des ENC d'ici 2010. »

10. L'OHI continuera de travailler avec ses Etats membres et, par le biais de ses organismes hydrographiques régionaux et de l'OMI, avec les Etats membres de l'OHI afin d'améliorer la disponibilité et la cohérence des ENC de par le monde et chaque fois que cela est possible, pour d'accélérer leur processus de production.

Conclusion

11. Les chiffres fournis dans ce document montrent que la couverture s'accroît régulièrement et l'OHI pense qu'il y aura une couverture suffisante en ENC cohérentes avant que toute prescription supplémentaire en matière d'emport ne soit adoptée par l'OMI.

Mesures demandées au Sous-comité

12. Le sous-comité est invité à noter les informations fournies et à prendre les mesures qu'il jugera appropriées.

SOUS-COMITE DE LA SECURITE DE LA
NAVIGATION
53^e session
Point 5 de l'ordre du jour

NAV 53/5/xx
XX mai 2007
Original : ANGLAIS

EVALUATION DE L'UTILISATION DES ECDIS ET MISE AU POINT DES ENC

Elaboration d'un catalogue complet en ligne des cartes marines officielles disponibles

Document présenté par l'Organisation hydrographique internationale (OHI)

RESUME

Résumé analytique : On trouvera dans le présent document des renseignements actualisés concernant l'élaboration du catalogue en ligne des ENC, des RNC et des recommandations des Etats côtiers sur l'emport d'un portefeuille approprié de cartes marines sur papier utilisées comme des dispositifs de secours.

Mesure à prendre : Paragraphe 10

Documents de référence : NAV 52/6/1, NAV 52/18, paragraphes 6.1 à 6.25 et lettre circulaire No. 2773 de l'OMI

Introduction

1. L'OHI a rendu compte à la 52^e session du Sous-comité de la sécurité de la navigation (NAV 52/6/1) de l'avancement des travaux entrepris en vue de la préparation d'un « Catalogue complet en ligne des cartes marines officielles disponibles » et a demandé des commentaires/ directives supplémentaires au Sous-comité, à ce sujet.
2. La cinquante-deuxième session du Sous-comité a discuté de cette question, dans le cadre du point 6 de l'ordre du jour et ses conclusions figurent dans la section 6 de son rapport au Comité de la sécurité maritime (MSC) (NAV 52/18).

Développements

3. L'OHI a continué l'élaboration technique de ce catalogue en ligne en tenant compte des commentaires et des avis fournis par le sous-comité lors de sa cinquante-deuxième session.

ENC

4. La principale fonction de ce catalogue sera de montrer, dans un format graphique, la couverture de toutes les ENC disponibles pour le navigateur. La conclusion a été que la collecte et l'inclusion de ces données dans le catalogue nécessiterait une intervention humaine minimum. La coopération des deux Centres ENC régionaux existants (RENC) et des Etats qui publient des ENC mais qui ne les commercialisent pas par le biais d'un RENC sont essentielles au succès de ce catalogue. Une réunion avec des représentants des RENC a eu lieu au BHI, à Monaco, le 29 mars 2007, et lors de celle-ci une solution technique et un programme de travail ont été convenus avec l'intention de faire en sorte que le catalogue soit exploitable avant la session NAV 54 de 2008.
5. Des travaux sont actuellement en cours en vue d'établir les prescriptions relatives aux métadonnées, la spécification de produit et les règles commerciales avant la mise au point d'un « outil d'exploitation » qui permettra d'extraire les renseignements requis à partir des fichiers ENC, et de les reformater, selon que nécessaire, pour affichage dans le catalogue.

RNC

6. D'autres outils sont actuellement développés afin de permettre au BHI d'extraire des renseignements similaires à partir des RNC. Le catalogue affichera uniquement les informations RNC dans des zones qui ne sont pas couvertes par des ENC dans la bande d'usage appropriée.

Portefeuille approprié de cartes marines sur papier (APC) requis en tant que dispositif de secours

7. Comme l'a recommandé le Sous-comité lors de sa cinquante-deuxième session (NAV 52/18 paragraphe 6.23.3), le catalogue montrera, lorsque les informations seront disponibles, les recommandations des Etats côtiers relatives au portefeuille approprié de cartes marines sur papier à jour devant servir de dispositif de secours pour les zones dans lesquelles les systèmes ECDIS sont utilisés en mode RCDS. L'OHI a demandé ces informations aux Etats côtiers dans la lettre circulaire 4/07 du BHI et dans la lettre circulaire 2773 de l'OMI. Dans ces circulaires, le BHI demandait également des informations sur l'APC requis lorsqu'un seul ECDIS est utilisé avec les ENC. La plupart des Etats n'établissent pas de différence entre l'APC requis lorsque l'ECDIS est utilisé en mode RCDS et lorsqu'un seul ECDIS est utilisé. Au moment de la préparation de ce document pour NAV 53, l'OHI a reçu les réponses de 25 Etats côtiers dont 24 sont membres de l'OHI et de l'OMI, et 1 réponse d'un Etat non-membre de l'OHI.

Index de toutes les cartes sur papier disponibles à l'échelle mondiale

8. Lors de sa cinquante-deuxième session (NAV 52/18 paragraphe 6.23.4), le Sous-comité a inclus la proposition visant à ce que le catalogue comprenne un index de toutes les cartes sur papier disponibles à l'échelle mondiale. Après avoir examiné cette question, l'OHI estime, compte tenu de la grande variété des formats dans lesquels les données sont détenues et de la maintenance consécutive du catalogue, que cette proposition n'est ni pratique ni économique. Le catalogue de l'OHI inclura cependant un lien avec les catalogues nationaux de cartes sur papier lorsque ceux-ci existent.

Conclusion

9. Comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus, il est prévu que le catalogue sera exploitable en 2008 et l'OHI fournira des informations sur le statut et l'exploitation du catalogue au NAV 54.

Mesure demandées au Sous-comité

10. Le Sous-comité est invité à :

- .1 prendre note de ces informations; et
 - .2 rappeler aux Etats côtiers la nécessité d'informer l'OHI de leurs recommandations relatives au portefeuille approprié de cartes marines sur papier à jour.
-